



FORMULAIRE DE DEMANDE D'OBTENTION GRATUITE D'UN KIT D'ÉCONOMIE D'EAU POUR LES PARTICULIERS

LE DEMANDEUR

Nom Prénom

Date de naissance

Adresse

.....

.....

Téléphone fixe Mobile

Mail

Acceptez-vous d'être inscrit à une liste de diffusion gérée par l'Agglomération afin de vous communiquer des informations relatives à la préservation de la ressource en eau ?

Oui Non

Fait à Le

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du dispositif d'obtention gratuite d'un kit d'économie d'eau.

SIGNATURE DU DEMANDEUR :

Les informations recueillies par ce formulaire font l'objet de traitements informatiques par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, destinés à l'instruction du dossier de demande d'aide à l'obtention gratuite d'un kit d'économie d'eau, à la distribution du kit et au suivi de la mise en œuvre de ce dispositif. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, et au règlement général sur la protection des données - RGPD - Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent. Afin d'exercer ces droits nous vous invitons à nous contacter.

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

- > Le formulaire de demande dûment complété, daté et signé.
- > Une copie d'une pièce d'identité du demandeur (carte d'identité, passeport...).
- > Une copie de la dernière facture d'eau émise (précisant le point de livraison).

(RÉSERVÉ À L'AGGLOMÉRATION)
DATE DE DÉPÔT DU DOSSIER

.....

RÈGLEMENT DU DISPOSITIF D'OBTENTION GRATUITE D'UN KIT D'ÉCONOMIE D'EAU

Préambule

L'eau est une ressource indispensable pour notre santé, notre économie et nos écosystèmes. Depuis plusieurs années, cette ressource est sous tension et devient un enjeu prioritaire dans le cadre de la transition écologique.

L'installation d'économiseurs d'eau répond à plusieurs enjeux :

- la réduction de la pollution domestique ;
- la limitation du volume d'eaux usées à traiter ;
- l'économie d'énergie (moins d'eau à chauffer).

Afin de favoriser les économies d'eau, la Communauté d'agglomération de l'Albigeois a décidé de mettre gratuitement à disposition des habitants de l'agglomération un kit d'économie d'eau.

Le kit économiseur d'eau est composé :

- d'un régulateur de débit pour douche, qui limite le débit à 8 litres par minute ;
- de deux réducteurs de débit pour robinets, qui limitent le débit à 5,7 litres par minute (joints inclus) ;
- d'un sac économiseur d'eau pour les toilettes, qui réduit de 2 litres le volume d'eau utilisé, à chaque chasse d'eau tirée ;
- d'une notice d'information sur les économies du kit.

Ce dispositif fait l'objet d'un accompagnement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 70 %.

Article 1

Objet du règlement

Le présent règlement a pour objet de définir :

- les conditions d'attribution de l'obtention gratuite d'un kit d'économie d'eau par les habitants de l'agglomération ;
- les engagements de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois et des demandeurs.

Article 2

Conditions d'éligibilité et engagements du demandeur

Pour bénéficier de l'obtention gratuite d'un kit d'économie d'eau, le demandeur doit remplir les conditions suivantes :

- être majeur ;
- disposer d'une résidence sur le territoire de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois ;
- s'engager à ne pas revendre le kit d'économie d'eau obtenu.

Le kit d'économie d'eau est destiné à être installé exclusivement sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Le dispositif porté par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois est limité à un kit par foyer.

Article 3

Engagements de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois

La Communauté d'agglomération de l'Albigeois, sous réserve du respect par le demandeur des conditions d'éligibilité fixées à l'article 2, met à disposition du bénéficiaire un kit d'économie d'eau.

Les demandes seront traitées dans l'ordre de dépôt des dossiers et dans la limite des stocks disponibles.

Article 4

Composition du dossier

Le dossier de demande d'obtention gratuite d'un kit d'économie d'eau est constitué des pièces suivantes :

- le formulaire de demande d'aide dûment complété, daté et signé par la personne habilitée à engager la démarche ;
- une copie d'une pièce d'identité du demandeur ;
- une copie de la dernière facture d'eau émise (précisant le point de livraison).

Article 5

Dépôt des dossiers

Le dossier de demande pourra être transmis à l'Agglomération selon les modalités suivantes :

- de façon dématérialisée en complétant le formulaire en ligne dédié sur le site de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois : www.grand-albigeois.fr
- en déposant le dossier au service de l'eau, 40 avenue du Loirat à Albi.

En cas de dossier incomplet, le demandeur est informé des pièces manquantes qu'il devra transmettre dans les meilleurs délais.

Article 6

Retrait du kit d'économie d'eau

Le kit offert par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois est à récupérer au service eau potable, 40 avenue du Loirat à Albi.

Au préalable, le demandeur :

- vérifie qu'il n'est pas encore équipé de réducteur de robinets ou que ceux qu'il possède datent de plus de 3 ans ;
- télécharge son dossier de demande ou le complète sur place lors du retrait du kit.

Article 7

Données personnelles

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la demande d'obtention gratuite d'un kit d'économie d'eau font l'objet de traitements mis en œuvre par la Communauté d'agglomération de l'Albigeois, pour permettre l'instruction du dossier de demande, la distribution du kit et le suivi de la mise en œuvre de ce dispositif.

La collecte des données à caractère personnel relève d'une mission d'intérêt public, destinée à favoriser la préservation de la ressource en eau sur le territoire de l'Agglomération.

Les données sont collectées et conservées conformément à la réglementation relative à la protection des données (Règlement général sur la protection des données (RGPD – règlement (UE) n° 2016/679) du 27 avril 2016 et loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Les données ne sont pas communiquées à des tiers à des fins commerciales, et ne font l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne.

Le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de limitation ou de suppression de ses données personnelles. Pour exercer ses droits, le demandeur doit en faire la demande auprès de la Communauté d'agglomération de l'Albigeois.

En cas de litige relatif au traitement de ses données à caractère personnel, le demandeur a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.